

Etiquettes d'inviolabilité



Zones communes à toutes les bandes d'inviolabilité :

1. Texte fixe

« Syndicat d'Apiculture de Haute Savoie. France ».

Organisme qui a retranscrit les informations fournies par l'adhérent.

« Apiculture durable »

La conduite ruches et la production du miel sont faites dans le cadre du Plan de développement durable de l'apiculture (détail sur le site du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation). <https://agriculture.gouv.fr/plan-de-developpement-durable-de-l-apiculture-0>

2. Zone garantissant l'origine

« Apiculteur-récoltant » cette mention indique qu'il s'agit du miel produit par l'apiculteur nommé dans la partie variable.

3. Logo de la Haute Savoie, déposé par le Conseil général de Haute Savoie informe de l'origine géographique soit de l'apiculteur soit de ses ruchers.

4. Zone personnalisée : La zone personnalisée n'est pas une mention obligatoire, ces informations doivent figurer sur l'étiquette du pot.  
Cette zone comprend : le prénom, le nom, l'adresse postale et le numéro de téléphone portable de l'apiculteur (en l'absence de téléphone portable le fixe sera renseigné).

Ces données sont, à l'identique, celles saisies par l'adhérent sur le site du Syndicat d'Apiculture 74.

Les étiquettes d'inviolabilité sont comprises dans les kits pot verre